

République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte
Communauté de Communes du Sud-Artois

Extrait du registre
des délibérations de la Commune de Sailly-au-Bois
Séance du 02/09/2021

L'an deux mil vingt et un, le deux Septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Madame MIKOLAJCZAK Georgette, Maire.

Présents : Mme MIKOLAJCZAK Georgette, Maire, Mme : PINSON Julie, MM : ADAMCZYK Lucien, BAL Eric, CANIS Rémi, DUFOUR Benoît, LETHO DUCLOS Gérard, OGON Eddy, PIETRZAK Vincent
Absentes : Mmes MONKA Cathy, PLOUVIER Marie-Christine.

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 26/08/2021 - Date d'affichage : 26/08/2021

Est nommé Secrétaire de séance M. OGON Eddy

Compte-rendu

La séance ouverte, il est procédé à la lecture du compte rendu de la réunion précédente approuvé à l'unanimité des membres présents.

- Délibération FDE :

La Commune est membre du groupement de commandes d'achat "Electricité" et les conditions d'adhésion à ce groupement sont définies dans un acte constitutif.

Or le nombre d'adhérents ne cesse d'augmenter et les missions réalisées par la FDE 62 se sont développées.

L'acte constitutif n'avait pas été modifié depuis sa création. La FDE a modifié l'acte constitutif concernant la refacturation des frais de fonctionnement soit :

a) application d'un plancher de 50 € au montant facturé par les membres.

b) modification du plafond des frais répartis entre les adhérents.

Il est donc nécessaire de prendre une délibération d'adhésion au groupement de commandes sur la base de ce nouvel acte constitutif. Après concertation, les conseillers décident d'accepter ce nouvel acte constitutif et de compléter le bulletin d'adhésion au groupement de commandes de la FDE 62.

- Cimetière :

Il a été gratté par la BRIF fin juillet mais maintenant il faut le niveler.

Monsieur Letho Duclos va contacter la BRIF pour le niveler et mettre du schiste fin (1,06) ou du concassé.

Il sera demandé aux personnes qui possèdent des caveaux d'intervenir entre les tombes.

- GROUPAMA - Assurance Cyber Attaque :

Le représentant de nos assurances GROUPAMA est venu dernièrement en Mairie faire le point sur nos diverses assurances qui sont à jour. Il nous a proposé de souscrire à une assurance Cyber Attaque qui semble se développer de plus en plus.

Le coût de l'offre minimum serait de 350 €/an avec un montant de garantie de 150 000 €/an et une franchise de 1 000 €. Les ordinateurs de la Commune sont protégés par l'antivirus BIT DEFENDER. Les conseillers ne donnent pas leur accord pour souscrire à cette assurance.

- Antenne Relais Orange :

La Société CIRCET a contacté la Mairie dans le cadre du développement du réseau ORANGE et souhaiterait implanter un réseau téléphonique ORANGE sur notre Commune afin d'améliorer la couverture réseau dans les Communes de Sailly-au-Bois, Courcelles-au-Bois et Colincamps.

Cette société recherche les possibilités d'implantation du projet ORANGE, si possible dans notre patrimoine communal. La retombée économique serait d'environ 2 000 €/an.

Le Conseil Municipal, après délibération, s'est dit favorable à ce projet et propose le terrain du puits en premier lieu, le château d'eau en second lieu.

Affaire à suivre...

-Vitesse dans le village et rue du Calvaire :

Partout les véhicules roulent vite, c'est un constat.

La Commune va se mettre en rapport avec le Département pour installer des feux intelligents et voir s'il est possible d'obtenir des subventions.

Les conseillers décident de créer des zones 30, la première rue Haute face à l'école, la deuxième rue du Calvaire. 4 poteaux seront achetés pour baliser ces zones.

- Questions diverses :

1) Ducasse -

Après beaucoup d'hésitations, c'est une ducasse allégée qui a été décidée par le Comité des Fêtes. Repas simple le samedi soir et apéritif le dimanche.

Les manèges ne seront pas présents, ayant refusé le déplacement cette année à cause de la crise sanitaire.

2) Site Internet :

Il est maintenant finalisé, vous y trouverez toutes les infos sur la Commune, la CCSA, l'urbanisme, etc.

Il suffit de taper - [https :<www.saillyaubois.fr/](https://www.saillyaubois.fr/)

3) La rentrée des classes - Fonctionnement du RPI

Elle a eu lieu ce matin. La Directrice, Madame Thuillier nous a quittés pour aller à Wailly. C'est Mademoiselle Eloïse Campin de Pommier qui la remplacera cette année.

C'est Madame Lefebvre, de Souastre, qui assumera les fonctions de direction cette année.

Madame le Maire fait part des dépenses dans le RPI pour le 1er semestre 2021 qui s'élèvent à 5 157,79 €. Une grande partie est le coût de l'accompagnement dans le bus et le ménage complémentaire lié au Covid 19.

Heureusement, la Région des Hauts de France a octroyé une subvention de 2 311,16 € pour l'accompagnement des enfants de maternelle dans le bus.

Notre participation, 34 % des frais, s'élève à 967,85 €.

4) Carte grise de la remorque :

Le 17/12/2017, nous avons la facture de la remorque, dont le poids dépasse 1 500 kg en charge. Elle doit donc posséder sa carte grise, ce qui n'est pas le cas, le vendeur ne s'en étant pas préoccupé.

Actuellement, on lui demande de nous fournir le document barré rouge, nécessaire à la demande de carte grise.

Affaire à suivre...

5) Bilan 14 juillet :

148 convives se sont présentés le jour du 14 juillet dont 98 de Sailly.

Ce fut une réussite, la Commune ayant proposé des repas gratuits.

La facture pour la Commune s'élève à 550 € en comprenant le feu d'artifice, qui au dire de tout le monde, était très beau.

6) Redresser le panneau Sailly-au-Bois sur le terrain :

Il sera fait cet hiver avec l'aide de Rémi.

7) Toit du préau :

Il faudrait le repeindre.

Demande sera faite auprès de l'entreprise GACOZY et d'un autre couvreur ?

8) Aire de jeux :

Le sable pose un problème, ce n'est pas sain bien que ce soit règlementaire.

On va faire chiffrer un sol souple et prendre un arrêté pour que cessent les déjections canines sur l'ensemble des pelouses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 14 octobre à 19h.